

Principaux résultats

- Le système de retraite offre actuellement une bonne protection. Les taux de pauvreté relative des personnes âgées sont parmi les plus bas dans l'OCDE et le revenu moyen des plus de 65 ans est supérieur à celui de l'ensemble de la population, ce qui place la France dans une position quasi-unique.
- La France reste le pays de l'OCDE ayant l'espérance de vie à l'âge moyen de sortie du marché travail la plus élevée, à plus de 25 ans soit 5 ans de plus que la moyenne OCDE.
- L'âge normal de la retraite va croître en France de plus de 2 ans au cours des deux prochaines décennies selon le scénario central de l'OCDE, en raison de l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans d'ici 2035 et de l'accord AGIRC-ARRCO d'octobre 2015. Il serait néanmoins inférieur de plus d'1 an et demi à la moyenne OCDE vers 2060.
- Le taux de remplacement net futur après une carrière complète au salaire moyen dans le secteur privé est supérieur à la moyenne des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, à 74% contre 71% et 63%, respectivement.
- La France s'est dotée de plusieurs dispositifs offrant une certaine flexibilité dans le passage à la retraite, mais les objectifs poursuivis sont ambigus.
- L'impact sur le niveau de pension de différer la retraite de quelques années est inférieur à celui dans la plupart des pays de l'OCDE (voir Graphique 2.12 et Chapitre 2).

Réformes récentes et flexibilité dans le passage à la retraite

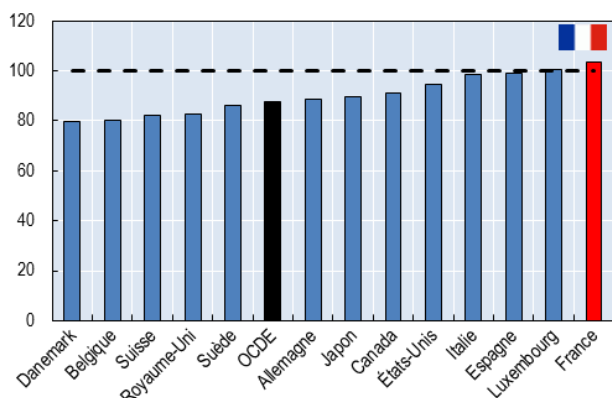
L'espérance de vie résiduelle à l'âge moyen de sortie du marché du travail (et à l'âge normal de la retraite) reste à un niveau record en France. Cela provient d'une forte baisse de l'emploi après 60 ans, malgré une forte progression des taux d'emploi des 55-64 ans depuis 2002, en partie associé à un faible âge normal de la retraite, et dans une moindre mesure d'une espérance de vie élevée. En moyenne des pays de l'OCDE l'espérance de vie à 65 ans a cru d'environ 5 ans depuis 1975, alors que l'âge de sortie du marché du travail a d'abord baissé de plus de 4 ans avant de se redresser depuis une vingtaine d'années. En France, les tendances sont similaires mais l'écart entre amélioration de l'espérance de vie et baisse de l'âge de sortie du marché du travail est largement accentué. Ces évolutions accroissent le coût de la protection sociale des personnes âgées.

En France, les changements principaux au cours des deux dernières années proviennent de la réforme des retraites complémentaires. Dans les pays de l'OCDE, avec le reflux des pressions budgétaires les plus aigües, les réformes de retraite ont été moins nombreuses. L'accord

AGIRC-ARRCO d'octobre 2015 améliore la pérennité financière des régimes professionnels. Il se traduit par une hausse des taux de cotisation et une baisse des pensions. Cet accord comprend aussi, via un système de majoration-minoration, des incitations financières à prolonger l'activité au-delà du taux plein dans le régime général. À partir de 2019 pour les salariés du secteur privé, l'âge de retraite pour l'obtention d'une pension complète sans pénalité va augmenter d'un an. Tout en répondant au besoin de redresser les comptes, l'impact de la réforme sur l'équilibre global du système va accroître sa complexité et les difficultés de compréhension par les futurs retraités du niveau de prestations auquel ils peuvent s'attendre, compréhension essentielle pour guider efficacement leur décision de départ à la retraite.

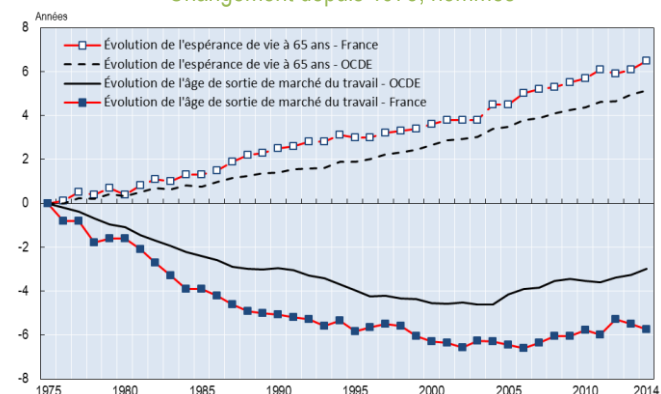
L'âge de la retraite augmente sensiblement mais restera largement inférieur à la moyenne OCDE. L'âge normal de la retraite dans le cas-type de référence de l'OCDEⁱ augmenterait de 61,7 à 64 ansⁱⁱ. Dans l'OCDE, l'âge normal de la retraite passerait de 63,9 à 65,7 ans, la France rattrapant une partie de son retard. Elle ferait partie avec la Grèce, le Luxembourg, la Slovaquie et la Turquie des cinq pays ayant un âge de la retraite inférieur à 65 ans vers 2060, contre plus de 68 ans au Danemark, en Italie et aux Pays-Bas.

Revenu moyen des personnes de plus de 65 ans
Pourcentage du revenu moyen de l'ensemble de la population, 2014 (ou données les plus récentes)



Source: [Tableau 6.1].

Évolution de l'espérance de vie à 65 et de l'âge moyen de sortie du marché du travail, France vs OCDE
Changement depuis 1975, hommes



Source: [Graphique 5.10].

La France aurait un taux de remplacement net futur de 74%, supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 63%, au niveau du salaire moyen dans le scénario central, et ce malgré la longueur de la période passée à la retraite. Pour les bas salaires (50% du salaire moyen), le taux de remplacement projeté est similaire (70%), mais inférieur à la moyenne dans l'Union Européenne (80%) et proche de la moyenne OCDE (73%).

La France offre plusieurs dispositifs pour permettre une certaine flexibilité dans le passage à la retraite, mais avec des objectifs ambigus. L'allongement de la durée de vie, la diversité croissante des parcours professionnels et les aspirations à davantage d'autonomie dans nos sociétés modernes nourrissent les besoins de flexibilité dans le passage à la retraite. Le choix actuel est souvent trop binaire entre emploi et retraite. En France, en plus des mécanismes de décote-surcote permettant une certaine souplesse dans le choix de l'âge de la retraite, la retraite progressive et le cumul emploi-retraite permettent de cumuler revenus d'activité et pensions.

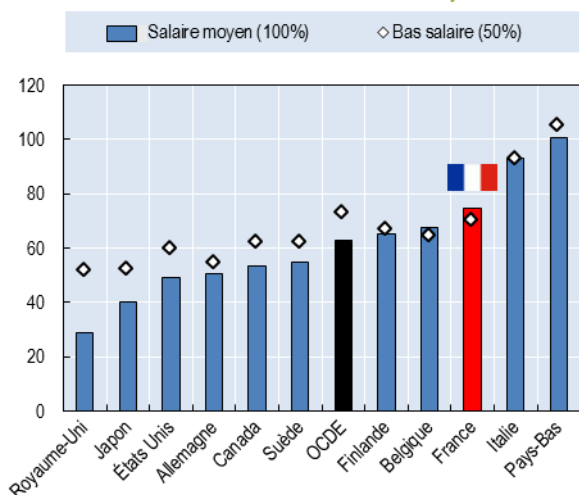
La retraite progressive permet de façon originale aux individus ayant validé 150 trimestres le passage à une activité à temps partiel, entre 40 et 80%, complété par une pension partielle sur les droits acquis (à hauteur de 60 et 20%, respectivement) dans les régimes ayant adopté le dispositif. Ce mécanisme est avantageux pour l'assuré car l'éventuelle pénalité sur la pension partielle en cas de durée de cotisation incomplète ne s'applique que pendant la période de retraite progressive, et non sur l'ensemble de la retraite comme dans le cas de la retraite totale. De plus, depuis

2014, il est possible d'avoir accès à la retraite progressive dès 60 ans, soit 2 ans avant l'âge minimum légal. Cependant, un très faible nombre d'individus y a recoursⁱⁱⁱ. Ce mécanisme de retraite graduelle favorise donc, comme dans les pays de l'OCDE disposant d'un dispositif similaire, une pré-retraite partielle.

Le cumul emploi-retraite prend deux formes, qui toutes deux impliquent d'avoir d'abord cessé son activité professionnelle et de liquider l'intégralité de ses droits à la retraite. Le cumul intégral et le cumul plafonné s'appliquent, respectivement, aux personnes ayant atteint les conditions du taux plein et aux autres. En 2016, 3,4% des retraités utilisent le cumul emploi-retraite^{iv}. Dans tous les cas, l'attractivité du dispositif est largement réduite car les bénéficiaires n'accumulent pas de nouveaux droits bien qu'ils doivent cotiser normalement. Cette caractéristique singulière a été adoptée en 2014 pour mettre fin aux différences importantes entre les conditions de cumul selon et entre les régimes. Cela illustre une nouvelle fois les problèmes posés par l'atomisation du système français, à laquelle la réforme prévue en 2018 doit s'attaquer.

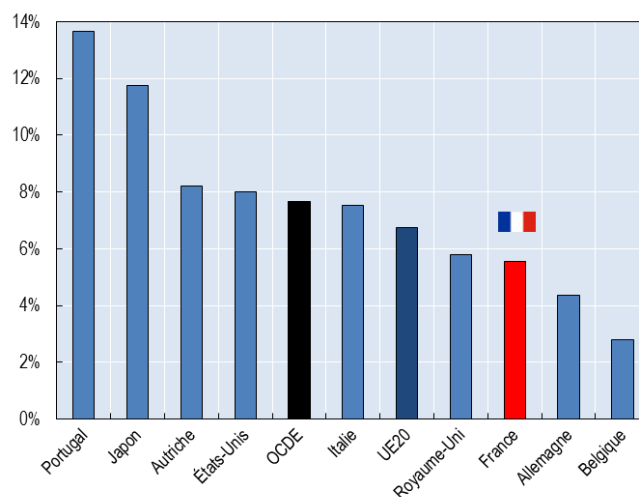
Le cumul intégral ne pose pas de restrictions en termes de plafond de revenus d'activité au-delà duquel le montant de pension serait réduit, contrairement à sept pays de l'OCDE (Chapitre 2), ce qui limite la flexibilité de leur dispositif. En revanche, le cumul plafonné plafonne les revenus permettant d'être éligible au dispositif, ce qui en diminue encore l'attrait, interrogeant sur l'objectif réellement poursuivi.

Taux de remplacement net futur en pourcentage du dernier salaire
Carrière complète depuis l'âge de 20 ans en 2016 à 100% et 50% du salaire moyen



Source : [Graphique 1.8].

Impact sur la pension mensuelle totale d'une prolongation de la carrière après l'âge normal
Pourcentage par année de report de la retraite



Source : [Graphique 2.12].

ⁱ Entrée à 20 ans sur le marché du travail et carrière complète jusqu'à l'obtention de la retraite à taux plein sans pénalité.

ⁱⁱ Entre les générations finissant et celles commençant leur carrière en 2016, c'est-à-dire entre la génération née en 1955 en France et celle née en 1996.

ⁱⁱⁱ DREES (2017), « Les dispositifs de cumul d'une activité avec la retraite », Les retraités et les retraitées.

^{iv} DREES (2017), « Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel », Études & Résultats, No. 1021.